

CONCOURS PHOTO LIFE RIPARIAS

SILENT SPREADERS

REGLEMENT DU CONCOURS



The RIPARIAS project has received funding from the LIFE Programme of the European Union



Reaching Integrated and Prompt Action
in Response to Invasive Alien Species

INTRODUCTION

Avez-vous déjà entendu parler des EEE ? Ces 3 lettres désignent en fait les Espèces Exotiques Envahissantes. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Les EEE sont des espèces introduites, volontairement ou accidentellement, en dehors de leur aire de répartition naturelle, et qui peuvent poser de nombreux problèmes en raison de leur propagation rapide. En Europe, elles représentent une menace croissante pour les écosystèmes et la biodiversité. Leur présence peut également avoir des conséquences socio-économiques importantes et même affecter la santé humaine.

LIFE RIPARIAS est une initiative belge qui réunit les trois régions du pays autour d'un objectif commun : améliorer la gestion des EEE le long des cours d'eau et dans les étangs, afin de préserver la biodiversité et les écosystèmes.

Bien que ces espèces soient l'un des cinq principaux facteurs de perte de biodiversité à l'échelle mondiale, les EEE restent encore mal connues du grand public. C'est pourquoi les photographier et les documenter de manière percutante est essentiel pour sensibiliser et agir face à cette problématique.

Dans ce but, LIFE RIPARIAS organise un concours photo, ouvert à tous les photographes. Les photographes amateurs sont tout particulièrement encouragés à participer !

REGLEMENT

THEMES

Ce concours photo met à l'honneur les plantes exotiques envahissantes présentes en Belgique.

Les participants sont invités à explorer les catégories et thématiques suivantes (liste non exhaustive – toutes les approches créatives sont les bienvenues) :

- **Impacts des plantes exotiques envahissantes :**

Illustrez la présence et la propagation de ces espèces dans les milieux naturels. Montrez comment ces plantes perturbent leur nouvel habitat et contribuent à l'érosion de la biodiversité. Utilisez vos images pour sensibiliser à leur rôle dans le déclin ou l'extinction des espèces et pour inciter à l'action en faveur de la protection des écosystèmes.

- **Interactions avec les activités humaines**

Montrez comment les plantes exotiques envahissantes peuvent perturber les activités humaines : obstruction des voies navigables, entrave aux loisirs, impacts sur les infrastructures, les entreprises et la vie quotidienne, etc.

- **Révéler les impacts cachés des plantes exotiques envahissantes**

Allez au-delà de ce qui est visible en surface et dévoilez la face cachée de ces espèces. Certaines invasions restent invisibles à l'œil nu depuis la surface – explorez les profondeurs pour révéler l'étendue réelle de leur présence. Capturez comment ces plantes perturbent silencieusement les écosystèmes aquatiques, menacent la biodiversité et modifient les milieux aquatiques de manière souvent insoupçonnée.

CALENDRIER

Lancement du concours : 15 mai 2025

Date limite de soumission : 1 septembre 2025

Annonce des résultats aux lauréats : 15 septembre 2025

Vernissage : novembre 2025

RESPONSABILITE

Les participants doivent s'assurer que leurs actions n'ont en aucun cas contribué à la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Ils doivent se conformer pleinement au Règlement européen¹ sur les espèces exotiques envahissantes, qui interdit le transport, l'introduction, la détention et toute activité liée à ces espèces. En soumettant leur candidature, les participants confirment qu'ils ont respecté l'ensemble des réglementations en vigueur.

Les participants certifient que leurs actions n'ont en aucun cas nui à la préservation des espèces ni à la protection des habitats, conformément aux réglementations applicables.

FRAIS D'INSCRIPTION

La participation est entièrement gratuite.

PARTICIPATION ET SOUMISSION DES PHOTOS :

Les photos doivent être envoyées par e-mail à l'adresse riparias@uliege.be au plus tard le 1er septembre. L'envoi d'une photo vaut inscription automatique au concours photo LIFE RIPARIAS et implique l'acceptation de l'ensemble des règles et conditions du concours, y compris celles relatives aux droits d'auteur et aux droits d'utilisation (voir ci-dessous).

Les photos doivent être au format JPG, avec un profil colorimétrique sRGB ou Adobe RGB.

1. **Pour la soumission au concours** : la taille des fichiers ne doit pas dépasser 2 Mo par image dans la mesure du possible. Les dimensions de la photo ne doivent pas dépasser 2400 pixels sur le côté le plus long, avec une résolution maximale de 300 dpi. Le ratio d'image doit être 3:2 ou 2:3.
2. **Pour la sélection à l'exposition** : les photos sélectionnées devront être renvoyées en haute résolution, au format JPEG HD, dans leurs dimensions d'origine. L'Université de Liège se chargera de l'impression, les fichiers finaux devront donc être adaptés à une impression au format A2 (ou équivalent) voire A1 (ou équivalent).

Les œuvres entièrement créées par ordinateur, par intelligence artificielle, les photomontages, ainsi que les photos portant une signature ou un filigrane ne sont pas autorisées.

Chaque participant peut soumettre **jusqu'à 10 photos**.

Mineurs : une autorisation parentale signée est obligatoire. Cette dernière peut être envoyée à riparias@uliege.be.

OBJET DE L'EMAIL ET NOM DU FICHIER

Lors de la soumission de votre photo par e-mail :

- **Objet de l'e-mail** : Soumission photo – Concours photo LIFE RIPARIAS 2025
- **Nom du fichier photo** : Concours RIPARIASPHOTO_Nom_Prenom_Numéro de la photo

¹ EU Regulation: https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/invasive-alien-species_en

DROITS D'AUTEUR ET DROITS D'UTILISATION

1. **Propriété des photos :**

En soumettant une photo, les participants confirment qu'ils sont les détenteurs des droits d'auteur des photos et qu'ils disposent de l'ensemble des droits nécessaires pour les soumettre au concours. Les photographes accordent la licence suivante au projet LIFE RIPARIAS.

2. **Licence :**

En participant au concours, les participants autorisent au projet LIFE RIPARIAS et à ses partenaires une licence gratuite, non exclusive, libre de droits et perpétuelle pour l'utilisation des images soumises, à des fins de communication et de sensibilisation en lien avec les objectifs du projet LIFE RIPARIAS et de ses partenaires. Ces images pourront être utilisées dans divers supports de communication imprimés et numériques.

Les utilisations autorisées incluent, sans s'y limiter :

- Le site web et les réseaux sociaux de LIFE RIPARIAS et de ses partenaires.
- Les canaux de communication des 10 organisations partenaires du projet.
- Les supports pédagogiques et de sensibilisation tels que des présentations PowerPoint, brochures, guides d'identification, roll-ups, panneaux d'information et autres outils non commerciaux.

Le participant autorise le redimensionnement des images si nécessaire, en veillant à ce qu'aucune autre modification ou altération ne soit effectuée.

Les photographies soumises au concours ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Aucune des photographies soumises au concours photo LIFE RIPARIAS ne sera vendue ni proposée à la vente.

3. **Attribution:**

Chaque fois qu'une photo est utilisée, le nom du photographe sera mentionné.

4. **Droits de tiers :**

Les participants doivent s'assurer que les photos ne portent atteinte à aucun droit de tiers, y compris les droits des personnes, des propriétés privées ou d'autres éléments protégés par le droit d'auteur. Il incombe au participant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires avant de soumettre la photo.

5. **Revocation de la licence :**

La licence accordée ne pourra pas être révoquée après la soumission, même si le participant décide de se retirer du concours.

6. **Utilisation commerciale au-delà des objectifs mentionnés :**

Si la photo devait être utilisée à des fins commerciales dépassant le cadre défini ci-dessus, le photographe serait contacté pour discuter des conditions supplémentaires.

NON-CONFORMITE ET EXCLUSION

Une participation peut être refusée par les organisateurs si elle ne respecte pas le règlement et les conditions du concours. De plus, les photos qui ne répondent pas aux dimensions requises seront également disqualifiées.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours photo LIFE RIPARIAS.

JURY ET CRITERES DE SELECTION

Les participations seront évaluées par un jury composé de membres des partenaires du projet LIFE RIPARIAS et de l'ULiège. Ce jury réunit à la fois des photographes naturalistes et des conseillers scientifiques.

Les images seront jugées de manière anonyme, afin que les membres du jury n'aient aucune information sur l'identité ou les données personnelles des participants. Chaque photo sera évaluée selon les critères suivants : **impact visuel, composition, originalité, créativité, adéquation au thème du concours, pertinence par rapport aux objectifs du projet LIFE RIPARIAS, et capacité à transmettre un message, une émotion ou un ressenti.**

REPARTITION DES PRIX

Les 4 meilleures photos sélectionnées par le jury seront récompensées.

Chacun des 4 lauréats du concours recevront un bon d'achat d'une valeur de 250 euros chez [Boutique Nature](#).

Par ailleurs, les 25 meilleures photos seront sélectionnées pour figurer dans l'exposition du concours photo qui se tiendra en novembre.

Un bonus pour les plus rapides : Les 20 premiers participants à s'inscrire au concours recevront un T-shirt LIFE RIPARIAS.

Les prix pourront être retirés en personne à l'Université de Gembloux Agro-Bio Tech (27, avenue du Maréchal Juin), à un moment convenu avec les lauréats selon leurs disponibilités, ou alternativement, le jour de l'exposition.

EXPOSITION ET VERNISSAGE

Les 25 meilleures photos sélectionnées pour l'exposition seront imprimées par l'ULiège au format A2 (ou équivalent) ou A1 (ou équivalent).

Afin de garantir une impression de haute qualité, les photographes retenus devront fournir à nouveau leurs images au format JPEG HD haute résolution, avec leurs dimensions d'origine.

Les photographes sélectionnés seront contactés personnellement par e-mail vers la mi-septembre afin de transmettre le fichier requis.

Les photos seront imprimées sur des panneaux autoportants en alu-dibond.

Chaque photo sélectionnée sera imprimée deux fois par le projet LIFE RIPARIAS :

- Un premier exemplaire sera exposé lors de l'exposition et remis ensuite au photographe,
- Le second exemplaire sera affiché durant une semaine supplémentaire sur le site de Gembloux Agro-Bio Tech.

Le vernissage aura lieu en novembre 2025, de 15h00 à 19h00, à l'Université de Gembloux Agro-Bio Tech, Avenue de la Faculté d'Agronomie, 5030 Gembloux.

La date précise et les informations détaillées seront communiquées ultérieurement à l'ensemble des participants au concours et publiée sur le site riparias.be.

Les photos resteront ensuite exposées pendant une semaine dans les bâtiments de l'Université de Gembloux Agro-Bio Tech.

INFORMATIONS LÉGALES SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En remplissant le formulaire de participation, les participants consentent à l'utilisation de leurs données personnelles par LIFE RIPARIAS à des fins liées au concours ou à des obligations légales. LIFE RIPARIAS peut utiliser ces données pour communiquer les résultats du concours et contacter les auteurs lorsque nécessaire, par exemple pour obtenir une autorisation en cas de réimpression ou d'utilisation spécifique de la photo.

LIFE RIPARIAS

Pour plus d'informations sur LIFE RIPARIAS, veuillez consulter le site du projet : <https://www.riparias.be/>

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook :
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100070536190780>

Vous pouvez nous contacter à l'adresse : riparias@uliege.be

RÉGLEMENTATION SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES

Pour plus de détails sur la réglementation en vigueur, veuillez consulter les sites suivants :

- **Wallonie:** <https://biodiversite.wallonie.be/fr/legislation.html?IDC=6002>
- **Flandre :** <https://natuurenbos.vlaanderen.be/schade-en-overlast/schade-overlast-door-invasieve-exoten>
- **Bruxelles:** <https://environnement.brussels/citoyen/reglementation/textes-de-loi/la-reglementation-europeenne-et-bruxelloise-pour-lutter-contre-les-especes-exotiques-envahissantes>
- **Réglementation européenne:** https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/invasive-alien-species_en